

non-handicapées), le taux d'emploi constaté chez les personnes handicapées ayant un diplôme universitaire était de 50 (comparativement à 87 p. 100 pour les personnes non-handicapées). Le fait que les personnes handicapées qui possèdent un diplôme universitaire affichent un taux d'emploi inférieur à celui des personnes non-handicapées ayant arrêté leur scolarité à la fin de l'école primaire fait cependant clairement ressortir que l'instruction ne suffira pas à elle seule pour résoudre les problèmes d'emploi. D'un autre côté, il importe de souligner que l'augmentation du taux d'emploi des personnes handicapées selon l'amélioration de leur niveau d'instruction, a été plus rapide que celle enregistrée pour les personnes non-handicapées.

Selon des représentants de l'Association nationale des étudiants handicapés au niveau postsecondaire, une enquête nationale menée auprès d'établissements d'enseignement postsecondaire a fait ressortir des variations importantes dans les exigences en matière d'accès physique et de services de certaines déficiences, comme par exemple des problèmes de la vue ou des difficultés d'apprentissage. Le tableau d'ensemble a été résumé, en des termes moins nuancés, par M. David Leitch, du Centre d'assistance aux étudiants handicapés de l'Atlantique, qui a dit ce qui suit :

Les gens qui sont sensibilisés dans ces universités connaissent le rapport «Obstacles». Ils sont conscients de l'engagement du gouvernement fédéral. Ils connaissent la *Charte des droits*, mais ils n'agissent que si cela leur convient. Lorsqu'ils font quelque chose, ils en font le moins possible et croient faire preuve de générosité. Il faut que ça change. (Fascicule 26, p. 11)

Les programmes éducatifs financés en vertu de la *Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides*, qui prévoit que le gouvernement fédéral assume 50 p. 100 des coûts de toute une gamme de services de réadaptation professionnelle provinciaux conçus en vue d'aider les personnes handicapées à se trouver un emploi, ont été durement critiqués. On nous a expliqué que le fait qu'on y mette l'accent sur l'aspect activité professionnelle peut orienter les étudiants vers des domaines d'études qui ne correspondent pas à leurs intérêts, ce qui ne fait qu'augmenter les risques d'échec, qu'il n'y a pas de fonds pour les programmes de troisième cycle (bien qu'il faille, pour être admissible à certains emplois, avoir fait des études de troisième cycle), que les niveaux d'appui et que les variations régionales dans les services offerts continuent de constituer des problèmes et que certaines catégories de personnes handicapées, par exemple les personnes atteintes de troubles d'apprentissage et les malentendants, sont nettement moins bien servies que d'autres.

Un autre facteur d'une importance critique a été souligné dans le cadre de nos audiences par un représentant de l'Association des sourds du Canada. L'instruction, c'est beaucoup plus qu'un outil pour obtenir un emploi. Sans elle, les gens peuvent ne pas comprendre les droits qui leur reviennent en vertu des lois existantes ni les processus